



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 31 octobre 2017

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Amy South, première vice-présidente, Relations avec les investisseurs (416) 594-7386

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre communiqué de presse pour le quatrième trimestre de 2017 et notre rapport annuel de 2017 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	17
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	21
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	4	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	22
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	23
Ratio de levier selon Bâle III	6	Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard	24
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III (méthode tout compris)	7	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	25
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	25
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	26
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	26
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	27
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Glossaire – Bâle	29
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

Ligne ²	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
	Renvois ³								
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves									
1 Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	12 685	A+B	12 320	8 574	8 351	8 096	7 879	7 864	7 889
2 Résultats non distribués	16 101	C	15 535	15 011	14 483	13 584	13 145	12 197	11 433
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	452	D	167	1 083	698	790	509	522	1 038
5 Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	109	E	107	114	108	113	101	97	109
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	29 347		28 129	24 782	23 640	22 583	21 634	20 680	20 454
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires									
7 Ajustements de valeurs prudentiels	62	Voir la note 4	63	60	67	69	68	63	59
8 Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 284	F+G+H	5 019	1 468	1 444	1 461	1 449	1 785	1 887
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 654	I+J+AL	1 531	1 304	1 277	1 258	1 214	1 166	1 080
10 Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	18	K	24	71	66	70	56	99	117
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	33	L	27	46	38	23	26	18	15
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	474	Voir la note 4	447	242	301	283	256	193	213
14 Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	41	M+AK	54	44	62	102	101	72	109
15 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	160	N+O	300	191	287	156	115	110	124
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	3	Voir la note 4	-	-	5	13	4	9	-
19 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	P+Q	-	-	-	-	-	-	-
22 Montant dépassant le seuil de 15 %	-	R+S	-	-	-	-	-	-	-
23 dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	R+S	-	-	-	-	-	-	-
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	T	-	-	-	-	-	-	-
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7 729		7 465	3 426	3 547	3 435	3 289	3 515	3 682
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	21 618		20 664	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165	16 829
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments									
30 Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁵	1 797		1 796	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
31 dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	1 797	U	1 796	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 253	V + Voir la note 6	1 253	1 253	1 253	1 504	1 504	1 504	1 679
34 Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	14	W	13	15	14	14	13	13	15
36 Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	3 064		3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires									
41 Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-		-	-	-	-	-	-	-
41b dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	-		-	-	-	-	-	-	-
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 064		3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519
Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	24 682		23 726	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 520
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions									
46 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁷	1 961	X	1 961	1 982	1 975	2 001	2 005	1 986	1 991
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	1 204	Y	1 197	1 279	1 287	1 323	1 354	1 327	1 351
48 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	19	Z	19	19	18	19	18	17	19
50 Provisions collectives	263	AA+AB	250	73	70	74	72	71	76
51 Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 447		3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-		-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de deuxième catégorie	3 447		3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	28 129		27 153	26 977	25 710	25 083	24 311	23 083	23 434
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
60a APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁸	203 321		198 459	175 431	169 350	168 996	168 077	165 419	162 583
60b APR aux fins des fonds propres de première catégorie ⁸	203 321		198 686	175 431	169 575	169 322	168 407	165 746	162 899
60c APR aux fins du total des fonds propres ⁸	203 321		198 867	175 431	169 755	169 601	168 690	166 027	156 652

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ²	Ratios de fonds propres	T4/17		T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
			Renvois ³								
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,6 %		10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,1 %		11,9 %	13,5 %	13,2 %	12,8 %	12,4 %	11,9 %	12,1 %	12,5 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	13,8 %		13,7 %	15,4 %	15,2 %	14,8 %	14,4 %	13,9 %	14,2 %	15,0 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : réserve anticyclique propres à l'institution	0,0 %		0,0 %	0,0 %	0,0 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67a	dont : réserve applicable aux BISN	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	s. o.
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,6 %		10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %
	Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)										
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	8,5 %
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	10,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)		AG+AI+AJ+								
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	306	Voir la note 9	450	453	409	348	368	425	432	406
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	802	AD+AE+AF	810	828	806	814	828	1 463	1 521	1 520
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 170	AC	1 157	912	894	978	981	892	841	783
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie										
	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)										
76		263		250	73	70	74	72	71	76	70
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	263	AA	250	73	70	74	72	71	76	70
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-		-	-	-	-	-	-	-	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	AB	-	-	-	-	-	-	-	-
	Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)										
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 253	V + Voir la note 6	1 253	1 253	1 253	1 504	1 504	1 504	1 504	1 754
	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	369	AH + Voir la note 6	376	376	392	158	167	165	173	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	2 253		2 253	2 253	2 253	2 704	2 704	2 704	2 704	3 154
	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-		-	-	-	-	-	-	-	-

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal tout compris de 2019 et une réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres étaient de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Compte tenu de l'exigence additionnelle de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % applicable aux BISN, les cibles sont de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 % à compter de janvier 2016.

2 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF, conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

3 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

4 Non comptabilisé au bilan consolidé.

5 Comprennent les actions privilégiées non-cumulatives de catégorie A, séries 39, 41, 43 et 45 (en vigueur au troisième trimestre de 2017) qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

6 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, États financiers consolidés, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

7 Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024 et le 26 janvier 2026 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

8 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant l'ajustement relatif au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit. Les APR du quatrième et deuxième trimestres de 2017 comprennent un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Pour plus de précision, voir la page 7.

9 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.



RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

	T4/17				
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 440	-	-	3 440	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 712	-	-	10 712	
Valeurs mobilières	93 419	(232)	-	93 187	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				62	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				-	
Autres valeurs mobilières				93 125	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	-	-	5 035	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 383	-	-	40 383	
Prêts	358 352	-	-	358 352	
Provisions pour pertes sur créances	(1 618)	-	-	(1 618)	
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(263)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 355)	
Dérivés	24 342	-	-	24 342	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 824	-	-	8 824	
Terrains, bâtiments et matériel	1 783	-	-	1 783	
Goodwill	5 367	-	-	5 367	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 978	-	-	1 978	I
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	715	-	412	1 127	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				390	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				10	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				4	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				131	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				412	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				171	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				9	
Actifs d'impôt différé	727	-	-	727	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				18	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires				1 170	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(93)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(328)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(40)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	200	-	-	200	N
Divers	11 605	(100)	-	11 505	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI
Divers				11 500	
Total de l'actif	565 264	(332)	412	565 344	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

	T4/17			
	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Déconsolidation	Mise en équivalence	Renvois au tableau des fonds propres ³
Passifs				
Dépôts	439 706	-	-	439 706
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 713	-	-	13 713
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	-	-	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	27 971	-	-	27 971
Dérivés	23 271	-	-	23 271
Acceptations	8 828	-	-	8 828
Passifs d'impôt différé	30	-	-	30
Autres passifs	15 275	346	(266)	15 355
Titres secondaires	3 209	-	-	3 209
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				1 961
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement				1 204
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				-
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond				-
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				44
Total du passif	534 027	346	(266)	534 107
Capitaux propres				
Actions privilégiées	1 797	-	-	1 797
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				1 797
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement				-
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond				-
Actions ordinaires	12 548	-	-	12 548
Actions ordinaires – positions de trésorerie				-
Actions ordinaires				12 548
Surplus d'apport	137	-	-	137
Résultats non distribués	16 101	(679)	679	16 101
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC				51
Autres résultats non distribués				16 050
Cumul des autres éléments du résultat global	452	1	(1)	452
Couvertures de flux de trésorerie				33
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net				(10)
Divers				429
Participations ne donnant pas le contrôle	202	-	-	202
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires				109
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				14
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				19
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires				60
Total des capitaux propres	31 237	(678)	678	31 237
Total du passif et des capitaux propres	565 264	(332)	412	565 344

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
Ligne ¹									
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	23 254	22 221	22 141	20 877	20 751	19 910	18 773	18 886	19 147
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	25 198	24 220	24 076	22 809	22 596	21 764	20 506	20 577	20 671
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	28 594	27 598	27 402	26 125	25 949	25 154	23 861	23 964	24 538
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ^{4,5}	207 910	200 100	179 346	171 157	173 902	170 333	168 161	168 688	163 867
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,2 %	11,1 %	12,4 %	12,2 %	11,9 %	11,7 %	11,2 %	11,2 %	11,7 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,1 %	12,1 %	13,4 %	13,3 %	13,0 %	12,8 %	12,2 %	12,2 %	12,6 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	13,8 %	13,8 %	15,3 %	15,3 %	14,9 %	14,8 %	14,2 %	14,2 %	15,0 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF.

² Comprennent nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 octobre 2017, CIBC Re avait des actifs de 209 M\$, des passifs de (269) M\$ et des capitaux propres de 478 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 123 M\$, des passifs de (77) M\$ et des capitaux propres de 200 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 16 633 M\$ (16 008 M\$ au troisième trimestre de 2017) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourrait être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

⁵ Le total de l'APR en vertu de la méthode transitoire peut comprendre un ajustement relatif au plancher de fonds propres.



MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires									
Solde d'ouverture	20 664	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	-	3 443	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Geneva Advisors	126	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres émissions d'actions ordinaires	40	37	40	91	48	23	18	20	8
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	-	-	(15)	(46)	(2)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	-	-	(50)	(159)	(9)
Dividendes bruts (déduction)	(593)	(560)	(518)	(502)	(488)	(487)	(476)	(466)	(454)
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	201	187	191	170	164	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	1 159	1 093	1 045	1 402	927	1 435	936	977	776
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	13	(10)	18	40	(1)	(29)	37	(28)	(10)
Variations des autres éléments du résultat global									
Ecarts de change	431	(1 057)	503	(253)	223	86	(632)	402	-
Placements disponibles à la vente	(24)	(42)	35	(70)	9	40	40	(22)	(86)
Couvertures de flux de trésorerie	6	(19)	8	15	(3)	8	3	(7)	6
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(125)	203	(158)	219	55	(148)	(11)	(286)	240
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(388)	(3 778)	(51)	(2)	(56)	288	85	(132)	(39)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(27)	(205)	59	(18)	(27)	(63)	20	(92)	(48)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	6	47	(5)	4	(14)	43	18	(55)	(2)
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	140	(109)	96	(131)	(41)	(5)	14	261	(151)
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements de valeurs prudentiels	1	(3)	7	2	(1)	(5)	(4)	(9)	6
Divers	(12)	81	(7)	(22)	8	(6)	(15)	10	6
Solde de clôture	21 618	20 664	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829
Autres éléments de fonds propres de première catégorie									
Solde d'ouverture	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696
Emissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	-	800	-	-	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	(251)	-	-	-	(173)	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	2	(6)	1	-	1	-	(2)	1	(5)
Solde de clôture	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691
Total des fonds propres de première catégorie	24 682	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	-	-	-	-	-	1 000	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	(1 500)	-
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	20	74	3	(67)	(32)	48	(36)	23	25
Solde de clôture	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914
Total des fonds propres	28 129	27 153	26 977	25 710	25 083	24 311	23 083	23 153	23 434

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
Expositions au bilan									
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	493 003	486 823	456 527	442 244	437 179	426 904	411 069	409 667	401 111
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(7 274)	(6 995)	(3 044)	(3 127)	(2 677)	(2 581)	(2 851)	(2 971)	(2 592)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	485 729	479 828	453 483	439 117	434 502	424 323	408 218	406 696	398 519
Expositions sur dérivés									
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	5 339	5 066	6 452	4 981	6 418	7 065	6 634	7 923	6 225
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	17 224	15 638	16 567	14 549	14 406	14 668	13 964	13 393	13 260
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 (Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(4 016)	(4 585)	(4 990)	(5 408)	(5 667)	(5 450)	(5 280)	(6 267)	(4 980)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	389	125	-	-	216	356	239	397	991
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(389)	-	-	-	(22)	(154)	(25)	(169)	(764)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	18 547	16 244	18 029	14 122	15 351	16 485	15 532	15 277	14 732
Expositions sur opérations de financement par titres									
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	45 418	45 072	43 842	44 556	33 810	36 460	35 722	34 811	33 334
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(2 392)	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	1 903	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135	860	1 005	1 167
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	44 929	47 061	45 855	46 238	35 582	37 595	36 582	35 816	34 501
Autres expositions hors bilan									
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	233 667	231 083	218 975	211 165	212 888	208 903	203 249	204 266	198 437
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(172 103)	(171 486)	(163 901)	(154 456)	(152 187)	(149 527)	(146 151)	(145 416)	(142 685)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	61 564	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098	58 850	55 752
Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire									
20 Fonds propres de première catégorie	25 198	24 220	24 076	22 809	22 596	21 764	20 506	20 577	20 671
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	610 769	602 730	572 441	556 186	546 136	537 779	517 430	516 639	503 504
Ratios de levier – Méthode transitoire									
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,1 %	4,0 %	4,2 %	4,1 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,1 %
Méthode tout compris (exigé par le BSIF)									
23 Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	24 682	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520
24 (Ajustements réglementaires)	(7 690)	(7 411)	(3 381)	(3 483)	(3 333)	(3 188)	(3 443)	(3 573)	(3 544)
25 Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	610 353	602 314	572 104	555 830	545 480	537 172	516 838	516 037	502 552
26 Ratio de levier – Méthode tout compris	4,0 %	3,9 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	565 264	560 912	528 591	513 294	501 357	494 490	478 144	479 032	463 309
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	80	80	120	136	129	165	130	132	228
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(5 796)	(10 126)	(7 583)	(9 775)	(12 412)	(12 067)	(13 209)	(16 662)	(11 609)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	(489)	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135	860	1 005	1 167
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	61 564	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098	58 850	55 752
7 Autres ajustements	(9 854)	(9 722)	(5 774)	(5 860)	(5 411)	(5 320)	(5 593)	(5 718)	(5 343)
8 Expositions du ratio de levier	610 769	602 730	572 441	556 186	546 136	537 779	517 430	516 639	503 504

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF.

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
Exigences minimales relatives au total des									
APR fonds propres ²									
APR (méthode tout compris ¹)									
Risque de crédit ³									
Approche standard									
Expositions aux entreprises	28 029	2 242	26 631	3 727	3 578	3 645	3 674	3 515	3 952
Expositions aux entités souveraines	1 597	128	1 550	777	621	780	658	627	690
Expositions aux banques	488	39	438	439	442	521	472	438	411
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 735	219	2 645	2 085	2 100	2 181	2 144	2 075	2 373
Autres expositions associées au commerce de détail	933	75	873	833	666	667	647	616	695
Portefeuille de négociation	187	15	188	152	130	123	105	70	67
	33 969	2 718	32 325	8 013	7 537	7 917	7 700	7 341	8 188
Approche NI avancée									
Expositions aux entreprises	64 924	5 194	64 133	64 418	64 074	64 856	65 185	64 496	63 157
Expositions aux entités souveraines ⁴	2 093	167	2 048	1 900	2 075	2 185	2 245	2 150	2 187
Expositions aux banques	3 215	257	3 110	3 582	3 601	3 526	3 753	3 602	3 950
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	14 738	1 179	14 566	13 691	13 156	12 115	11 497	10 483	10 242
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	17 355	1 388	16 931	17 050	17 432	17 512	17 200	16 839	16 961
Autres expositions associées au commerce de détail	7 579	606	8 296	8 182	7 965	7 813	7 738	7 596	7 334
Capitaux propres	759	61	813	699	734	705	693	717	726
Portefeuille de négociation	3 345	268	3 164	3 641	3 359	3 576	3 387	3 301	3 213
Titrisations	1 341	107	1 296	1 340	1 398	2 218	2 290	1 981	2 108
Rajustement en fonction du facteur scalaire	6 911	553	6 852	6 860	6 818	6 860	6 830	6 660	6 582
	122 260	9 780	121 209	121 363	120 612	121 366	120 818	117 825	116 460
Autres APR de crédit	11 427	914	11 356	10 893	10 322	10 815	11 276	12 539	12 785
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁵	167 656	13 412	164 890	140 269	138 471	140 098	139 794	137 705	137 433
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)									
Valeur à risque (VAR)	935	75	1 203	1 005	989	881	911	1 346	790
VAR en situation de crise	2 058	165	2 420	2 066	2 104	1 623	1 729	2 019	1 978
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 843	147	2 186	3 167	2 383	1 624	1 209	1 134	1 295
Titrisation et autres	556	44	169	85	75	47	86	15	27
Total du risque de marché	5 392	431	5 978	6 323	5 551	4 175	3 935	4 514	4 090
Risque opérationnel	24 664	1 973	24 327	22 452	22 081	21 746	21 327	20 202	18 180
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{5, 6}	A	197 712	15 816	195 195	169 044	166 103	166 019	165 056	162 421
Ajustements liés aux REC ⁵									
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B	3 498	280	3 264	3 655	3 247	2 977	3 021	2 998
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C	3 741	299	3 491	3 909	3 472	3 303	3 351	3 325
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D	3 935	315	3 672	4 112	3 652	3 582	3 634	3 606
Plancher de fonds propres ⁶									
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	E	2 111	169	s. o.	2 732	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	F	1 868	150	s. o.	2 478	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	G	1 674	134	s. o.	2 275	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{5, 6}									
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B+E	203 321	16 265	198 459	175 431	169 350	168 996	168 077	165 419
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C+F	203 321	16 265	198 686	175 431	169 575	168 322	168 407	165 746
APR aux fins du total des fonds propres	A+D+G	203 321	16 265	198 867	175 431	169 755	169 601	168 690	166 027

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'APR obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

² Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

³ Le risque de crédit lié à CIBC Bank USA se calcule à l'aide de la méthode standard.

⁴ Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁵ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant l'ajustement relatif au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

⁶ Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS ^{1, 2})

(en millions de dollars)

	T4/17 vs. T3/17		T3/17 vs. T2/17		T2/17 vs. T1/17		T1/17 vs. T4/16	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³
Risque de crédit								
Solde au début de la période	168 154	9 436	143 924	10 097	141 718	9 074	143 075	8 861
Taille du portefeuille ⁴	3 131	668	5 963	193	2 906	750	1 151	270
Qualité du portefeuille ⁵	(1 117)	(361)	(2 070)	(301)	(1 016)	(325)	(425)	(129)
Mises à jour du modèle ⁶	(558)	-	(631)	-	(1 840)	(37)	(51)	-
Méthode et politique ⁷	70	-	308	-	191	-	586	361
Acquisitions et cessions	-	-	26 517	90	-	-	-	-
Variations des taux de change	2 160	130	(5 032)	(292)	1 977	192	(1 224)	(117)
Divers	(686)	252	(825)	(351)	(12)	443	(1 394)	(172)
Solde à la fin de la période ⁸	171 154	10 125	168 154	9 436	143 924	10 097	141 718	9 074
Risque de marché								
Solde au début de la période		5 978		6 323		5 551		4 175
Variations des niveaux de risque ⁹		(505)		(473)		849		1 278
Mises à jour du modèle ⁶		32		(261)		(1)		(22)
Méthode et politique ⁷		-		-		-		-
Acquisitions et cessions		-		59		-		-
Variations des taux de change		(113)		330		(76)		120
Divers		-		-		-		-
Solde à la fin de la période		5 392		5 978		6 323		5 551
Risque opérationnel								
Solde au début de la période		24 327		22 452		22 081		21 746
Variations des niveaux de risque ¹⁰		215		306		371		335
Méthode et politique ⁷		-		-		-		-
Acquisitions et cessions		122		1 569		-		-
Solde à la fin de la période		24 664		24 327		22 452		22 081

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

2 Ne comprend pas l'ajustement relatif au plancher de fonds propres.

3 Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4 A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

5 A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs/contreparties.

6 Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

7 Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

8 Comprend un montant de 3 498 M\$ (3 264 M\$ au troisième trimestre de 2017) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

9 Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

10 Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans les produits.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT ¹)

(en millions de dollars)

	T4/17		T3/17		T2/17		T1/17		T4/16		T3/16		T2/16		T1/16	
	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	78 312	23 390	76 424	22 316	74 544	3 362	71 977	3 204	72 807	3 370	72 146	3 126	69 382	3 086	68 379	3 467
Engagements non utilisés	39 078	4 085	38 629	3 693	39 935	147	37 667	135	36 845	145	37 054	86	36 304	86	38 239	135
Transactions assimilées à des mises en pension	76 899	39	75 016	28	72 087	38	65 326	15	53 644	33	51 372	10	49 798	14	35 900	3
Divers – hors bilan	13 484	697	13 848	675	15 688	216	15 706	235	18 350	229	15 175	440	13 336	443	10 585	504
Dérivés de gré à gré	8 990	64	8 111	75	9 885	-	8 245	-	9 001	-	8 180	-	7 870	-	8 257	-
	216 763	28 275	212 028	26 787	212 139	3 763	198 921	3 589	190 647	3 777	183 927	3 662	176 690	3 629	161 360	4 109
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	41 439	11 827	46 090	11 061	42 224	5 026	41 810	4 759	44 055	4 773	38 454	4 740	36 908	4 498	38 940	5 167
Engagements non utilisés	5 642	-	5 733	-	5 547	-	4 722	-	4 670	-	4 830	-	4 817	-	4 779	-
Transactions assimilées à des mises en pension	14 374	-	12 269	-	13 268	-	10 439	-	10 020	-	6 522	-	7 588	-	5 699	-
Divers – hors bilan	533	-	554	-	682	-	693	-	753	-	803	-	759	-	742	-
Dérivés de gré à gré	2 660	-	2 487	-	3 677	-	2 951	-	3 581	-	3 893	-	3 855	-	4 559	-
	64 648	11 827	67 133	11 061	65 398	5 026	60 615	4 759	63 079	4 773	54 502	4 740	53 927	4 498	54 719	5 167
Expositions aux banques																
Montants utilisés	10 422	2 021	10 276	1 854	10 326	1 776	10 150	1 689	10 715	1 940	13 894	1 847	11 488	1 717	13 081	1 778
Engagements non utilisés	840	8	984	9	1 040	-	1 089	-	1 011	-	1 036	-	889	-	1 002	-
Transactions assimilées à des mises en pension	21 469	-	22 459	-	22 296	-	24 008	-	22 720	-	22 386	-	22 741	-	30 807	-
Divers – hors bilan	64 176	-	62 155	-	64 972	-	61 464	-	62 107	-	59 315	-	59 184	-	58 833	-
Dérivés de gré à gré	7 527	232	6 350	233	7 603	219	6 053	160	6 005	167	5 900	211	5 304	56	5 759	168
	104 434	2 261	102 224	2 096	106 237	1 995	102 764	1 849	102 558	2 107	102 531	2 058	99 606	1 773	109 482	1 946
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	385 845	42 363	381 385	39 944	383 774	10 784	362 300	10 197	356 284	10 657	340 960	10 460	330 223	9 900	325 561	11 222
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	101 315	-	98 861	-	95 043	-	88 596	-	76 263	-	71 017	-	71 646	-	62 423	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	284 530	42 363	282 524	39 944	288 731	10 784	273 704	10 197	280 021	10 657	269 943	10 460	258 577	9 900	263 138	11 222
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	223 291	3 423	219 304	3 284	211 790	2 696	206 740	2 556	201 580	2 645	195 464	2 579	189 218	2 474	185 953	2 802
Engagements non utilisés	18 922	3	19 967	4	19 543	-	17 926	-	18 375	-	24 050	-	22 743	-	21 176	-
	242 213	3 426	239 271	3 288	231 333	2 696	224 666	2 556	219 955	2 645	219 514	2 579	211 961	2 474	207 129	2 802
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	21 982	-	21 922	-	21 578	-	21 504	-	21 597	-	21 139	-	20 661	-	20 596	-
Engagements non utilisés	49 140	-	46 383	-	46 623	-	48 231	-	47 140	-	46 887	-	46 545	-	45 956	-
Divers – hors bilan	293	-	311	-	302	-	258	-	319	-	308	-	281	-	265	-
	71 415	-	68 616	-	68 503	-	69 993	-	69 056	-	68 334	-	67 487	-	66 817	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	10 755	1 158	10 466	1 080	10 117	851	9 762	797	9 671	794	9 616	766	9 490	726	9 221	813
Engagements non utilisés	2 396	28	2 142	30	2 088	27	2 073	25	2 026	26	1 999	26	1 975	25	1 910	27
Divers – hors bilan	37	-	33	-	34	-	36	-	32	-	32	-	32	-	38	-
	13 188	1 186	12 641	1 110	12 239	878	11 871	822	11 729	820	11 647	792	11 497	751	11 169	840
Total des portefeuilles de détail	326 816	4 612	320 528	4 398	312 075	3 574	306 530	3 378	300 740	3 465	299 495	3 371	290 945	3 225	285 115	3 642
Expositions liées aux titrisations	14 174	-	13 350	-	12 546	-	13 001	-	18 863	-	18 748	-	17 577	-	18 868	-
Expositions brutes au risque de crédit	726 835	46 975	715 263	44 342	708 395	14 358	681 831	13 575	675 887	14 122	659 203	13 831	638 745	13 125	629 544	14 864
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	101 315	-	98 861	-	95 043	-	88 596	-	76 263	-	71 017	-	71 646	-	62 423	-
Expositions nettes au risque de crédit	625 520	46 975	616 402	44 342	613 352	14 358	593 235	13 575	599 624	14 122	588 186	13 831	567 099	13 125	567 121	14 864

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	80 338	79 063	75 259	72 212	75 116	74 422	70 482	70 148	63 894
Engagements non utilisés	34 823	34 791	36 021	33 465	32 082	32 578	31 863	32 279	32 085
Transactions assimilées à des mises en pension	6 962	6 730	8 244	7 748	7 497	4 336	4 430	5 369	3 227
Divers – hors bilan	52 371	51 675	55 082	54 291	54 925	49 518	46 711	44 658	51 269
Dérivés de gré à gré	9 133	7 625	11 394	7 973	8 887	8 722	8 424	10 610	9 050
	183 627	179 884	186 000	175 689	178 507	169 576	161 910	163 064	159 525
États-Unis									
Montants utilisés	36 261	41 524	40 900	39 201	38 792	37 999	35 069	38 836	41 846
Engagements non utilisés	7 417	7 596	7 403	7 360	7 923	7 937	7 556	8 355	7 589
Transactions assimilées à des mises en pension	2 790	2 430	2 299	2 253	1 675	4 181	3 342	4 007	4 323
Divers – hors bilan	19 358	19 971	18 819	19 294	21 077	20 510	19 007	20 097	20 541
Dérivés de gré à gré	4 754	4 078	4 364	4 055	3 885	3 077	2 649	2 352	2 386
	70 580	75 599	73 785	72 163	73 352	73 704	67 623	73 647	76 685
Europe									
Montants utilisés	4 683	3 805	3 623	4 189	5 244	4 602	4 497	5 119	3 882
Engagements non utilisés	2 133	1 946	2 085	1 791	1 725	1 661	1 674	2 539	2 587
Transactions assimilées à des mises en pension	1 035	1 166	1 232	781	460	572	485	451	496
Divers – hors bilan	5 900	4 376	6 892	3 715	4 717	4 761	7 052	4 855	5 082
Dérivés de gré à gré	3 306	3 282	3 502	3 427	3 687	3 726	3 694	4 007	3 642
	17 057	14 575	17 334	13 903	15 833	15 322	17 402	16 971	15 689
Autres pays									
Montants utilisés	8 891	8 398	7 312	8 335	8 425	7 471	7 730	6 297	5 343
Engagements non utilisés	1 187	1 013	1 013	862	796	744	917	847	924
Transactions assimilées à des mises en pension	640	557	833	395	489	174	224	156	204
Divers – hors bilan	564	535	549	563	491	504	509	550	708
Dérivés de gré à gré	1 984	1 963	1 905	1 794	2 128	2 448	2 262	1 606	1 222
	13 266	12 466	11 612	11 949	12 329	11 341	11 642	9 456	8 401
	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	57 008	56 711	60 057	56 518	57 633	55 488	50 532	47 050	47 455
1 an à 3 ans	50 953	50 325	50 961	47 897	46 676	44 333	42 794	43 718	41 773
3 ans à 5 ans	36 704	34 676	34 822	34 003	36 411	36 344	36 729	37 930	36 547
Plus de 5 ans	1 952	1 818	2 169	1 957	2 108	1 638	1 272	1 447	1 454
	146 617	143 530	148 009	140 375	142 828	137 803	131 327	130 145	127 229
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	12 181	18 998	14 516	15 532	15 277	14 571	13 966	15 493	20 291
1 an à 3 ans	20 091	18 926	19 695	17 024	16 886	15 951	15 129	16 780	15 559
3 ans à 5 ans	17 774	16 496	16 883	16 819	20 131	16 302	16 196	15 175	9 802
Plus de 5 ans	1 322	1 213	1 871	1 344	1 504	1 581	1 545	1 939	1 607
	51 368	55 633	52 965	50 719	53 798	48 405	46 836	49 387	47 259
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	72 800	70 511	72 948	68 075	69 199	67 043	67 425	69 690	72 018
1 an à 3 ans	11 227	10 773	12 768	10 212	9 042	8 787	10 504	11 174	9 414
3 ans à 5 ans	1 844	1 611	1 573	4 008	4 627	7 396	1 573	1 710	3 354
Plus de 5 ans	674	466	468	315	527	509	912	1 032	1 026
	86 545	83 361	87 757	82 610	83 395	83 735	80 414	83 606	85 812
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	77 712	75 496	70 478	68 450	69 027	75 233	75 821	76 395	80 552
1 an à 3 ans	100 461	98 288	93 231	84 631	78 550	71 028	62 362	57 985	54 158
3 ans à 5 ans	63 138	64 414	66 324	70 175	70 880	71 746	72 266	71 271	68 117
Plus de 5 ans	902	1 073	1 300	1 410	1 498	1 507	1 512	1 478	1 348
	242 213	239 271	231 333	224 666	219 955	219 514	211 961	207 129	204 175
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	71 415	68 616	68 503	69 993	69 056	68 334	67 487	66 817	65 722
	71 415	68 616	68 503	69 993	69 056	68 334	67 487	66 817	65 722
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	12 036	11 754	11 501	11 274	11 242	11 204	11 092	10 785	10 813
1 an à 3 ans	169	174	186	185	180	210	210	211	214
3 ans à 5 ans	295	214	176	148	130	116	109	104	108
Plus de 5 ans	688	499	376	264	177	117	86	69	57
	13 188	12 641	12 239	11 871	11 729	11 647	11 497	11 169	11 192
Total des portefeuilles de détail	326 816	320 528	312 075	306 530	300 740	299 495	290 945	285 115	281 089
Total des expositions au risque de crédit	611 346	603 052	600 806	580 234	580 761	569 438	549 522	548 253	541 389

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T4/17			Montant de l'équivalent crédit ¹	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	
	Coût de remplacement actuel				Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	56	1	57	29	3	1	2	6	2	22	14	-	8	
Swaps	6 968	1 065	8 033	4 993	653	693	759	741	915	1 100	926	1 013	884	
Options achetées	153	3	156	55	22	17	20	14	13	21	20	15	26	
	7 177	1 069	8 246	5 077	678	711	781	761	930	1 143	960	1 028	918	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	88	2	2	2	1	2	1	1	2	3	
Total des dérivés de taux d'intérêt	7 177	1 069	8 246	5 165	680	713	783	762	932	1 144	961	1 030	921	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	3 603	87	3 690	3 644	938	970	869	839	900	732	874	911	668	
Swaps	6 028	1 707	7 735	4 350	847	784	775	653	673	653	603	653	656	
Options achetées	217	1	218	310	81	107	126	104	123	144	217	222	173	
	9 848	1 795	11 643	8 304	1 866	1 861	1 770	1 596	1 696	1 529	1 694	1 786	1 497	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	130	-	130	90	10	7	4	4	7	8	9	12	14	
Swaps sur défaillance – protection vendue	11	-	11	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	141	-	141	96	10	7	4	4	7	8	9	12	14	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré	1 197	126	1 323	2 033	520	479	540	445	379	300	306	254	254	
Dérivés négociés en Bourse	1 541	-	1 541	2 837	84	75	70	44	49	45	45	32	36	
	2 738	126	2 864	4 870	604	554	610	489	428	345	351	286	290	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré	40	-	40	43	19	15	20	28	17	15	10	6	6	
Dérivés négociés en Bourse	186	-	186	24	1	1	1	1	-	-	5	3	8	
	226	-	226	67	20	16	21	29	17	15	15	9	14	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré	1 138	-	1 138	2 314	902	730	1 054	991	1 025	888	743	524	616	
Dérivés négociés en Bourse	84	-	84	1 003	40	33	38	37	39	43	64	68	77	
	1 222	-	1 222	3 317	942	763	1 092	1 028	1 064	931	807	592	693	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales														
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					176	145	153	155	286	225	443	437	347	
					3 498	3 264	3 655	3 247	2 977	3 021	2 998	2 880	2 685	
Total des dérivés avant la compensation	21 352	2 990	24 342	21 819	7 796	7 323	8 088	7 310	7 407	7 218	7 278	7 032	6 461	
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²			(13 977)											
Total des dérivés			10 365	21 819	7 796	7 323	8 088	7 310	7 407	7 218	7 278	7 032	6 461	

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 4 341 M\$ (3 457 M\$ au troisième trimestre de 2017). Les garanties sont composées de liquidités de 3 516 M\$ (2 716 M\$ au troisième trimestre de 2017) et de titres du gouvernement de 825 M\$ (742 M\$ au troisième trimestre de 2017).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

				T4/17					T3/17									
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR			
Note de la CIBC																		
Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service															
De première qualité																		
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 742	16	75	0,02	15	3	49	2 015	16	69	0,02	15	3	57	
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	898	266	63	0,04	24	3	24	875	257	63	0,03	24	3	23	
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	4 411	763	65	0,04	11	3	124	4 605	604	67	0,04	12	3	126	
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	5 758	573	65	0,05	13	4	208	5 452	642	64	0,05	12	4	189	
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	4 894	1 541	64	0,08	35	19	936	5 280	1 474	64	0,08	34	18	954	
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	7 191	3 251	65	0,10	33	23	1 637	7 045	3 047	65	0,10	35	23	1 629	
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	10 854	6 661	65	0,13	39	31	3 413	10 223	6 233	65	0,13	40	32	3 319	
41	0,15 %-0,22 %	BBB+	Baa1	20 655	10 703	66	0,17	42	38	7 833	20 821	11 693	66	0,17	43	38	7 890	
44	0,19 %-0,30 %	BBB	Baa2	14 935	7 852	66	0,24	41	43	6 471	14 416	7 842	66	0,24	42	44	6 336	
47	0,31 %-0,38 %	BBB-	Baa3	18 199	9 464	67	0,33	37	48	8 658	17 518	8 644	68	0,33	37	48	8 456	
				89 537	41 090	66	0,18	35	33	29 353	88 250	40 452	66	0,18	36	33	28 979	
De qualité inférieure																		
51	0,39 %-0,61 %	BB+	Ba1	15 382	6 910	50	0,51	35	54	8 250	14 401	7 588	45	0,51	35	55	7 850	
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	14 832	6 792	50	0,70	32	54	7 976	14 804	6 854	50	0,70	33	54	8 054	
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	10 805	4 126	51	1,28	33	67	7 246	10 780	4 542	51	1,28	33	68	7 341	
61	1,93 %-3,69 %	B+	B1	8 296	3 573	51	2,12	30	69	5 729	7 403	3 078	52	2,07	30	68	4 998	
64	3,70 %-7,27 %	B	B2	4 262	1 422	56	4,02	32	86	3 649	4 166	1 294	56	3,99	32	85	3 523	
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	921	200	51	8,46	31	106	979	1 038	224	50	8,62	33	122	1 265	
				54 498	23 023	51	1,37	33	62	33 829	52 592	23 580	49	1,38	33	63	33 031	
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	666	249	48	18,11	41	197	1 313	778	280	48	17,91	38	188	1 465	
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	62	4	56	16,72	75	344	212	56	1	55	16,72	82	378	211	
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	443	132	44	34,76	26	137	604	329	112	44	35,44	29	148	487	
				1 171	385	47	24,33	37	182	2 129	1 163	393	47	22,81	38	186	2 163	
Défaut																		
90	100,00 %	D	C	344	18	40	100,00	38	210	723	411	36	48	100,00	36	228	959	
				344	18	40	100,00	38	210	723	411	36	48	100,00	36	228	959	
				145 550	64 516	61	1,06	34	45	66 034	142 416	64 461	60	1,10	35	46	65 132	
Expositions aux entités souveraines																		
De première qualité																		
00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	26 433	189	64	0,01	5	1	202	32 367	189	64	0,01	5	1	204	
10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	15 904	2 927	63	0,02	13	3	456	14 342	2 949	63	0,02	13	3	416	
21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	1 388	783	63	0,02	18	2	34	1 343	772	63	0,02	18	3	34	
24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	2 339	533	65	0,02	41	7	171	2 238	586	65	0,02	38	6	143	
27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 571	1 503	66	0,03	15	4	63	1 493	1 580	66	0,03	17	5	70	
31	0,036 %-0,05 %	A+	A1	950	915	66	0,04	20	6	59	1 059	983	66	0,04	21	7	72	
34	0,06 %-0,065 %	A	A2	938	909	66	0,05	18	7	68	938	835	66	0,05	19	7	69	
37	0,066 %-0,08 %	A-	A3	432	431	66	0,08	16	11	47	489	502	66	0,08	17	10	50	
41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	576	299	66	0,14	18	12	70	523	249	66	0,14	19	12	62	
44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	148	65	68	0,24	43	42	62	142	58	69	0,24	45	40	57	
47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	119	42	68	0,34	48	53	63	60	40	69	0,34	53	54	32	
				50 798	8 596	65	0,02	11	3	1 295	54 994	8 743	65	0,02	10	2	1 209	
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	514	194	33	0,53	9	11	55	559	179	36	0,53	10	12	65	
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	14	13	54	0,73	38	60	8	38	13	52	0,73	43	74	28	
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	11	3	58	1,40	55	115	12	8	3	58	1,40	44	97	8	
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	10	2	69	2,45	16	37	4	12	2	68	2,45	14	31	4	
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	18	1	66	6,00	27	86	16	18	1	69	6,00	30	100	19	
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1	1	66	9,57	90	437	5	2	1	69	9,57	74	353	6	
				568	213	35	0,78	12	18	100	637	198	38	0,77	13	20	130	
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	2	3	69	16,72	25	118	2	-	-	-	-	-	-	-	
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	2	3	69	16,72	25	118	2	
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				2	3	69	16,72	25	118	2	2	3	69	16,72	25	118	2	
Défaut																		
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				51 368	8 812	64	0,03	11	3	1 397	55 633	8 944	64	0,03	10	2	1 341	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

					T4/17						T3/17						
					Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Note de la CIBC																	
	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service													
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	2 724	-	-	0,02	22	5	122	2 242	-	-	0,02	21	5	115
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	44	86	-	0,03	28	8	4	44	82	-	0,03	26	7	3
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	36 085	-	-	0,04	7	1	401	34 617	-	-	0,04	7	1	398
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	2 709	-	-	0,05	26	11	275	5 568	-	-	0,05	15	6	330
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	16 683	50	65	0,08	22	8	1 358	12 682	49	65	0,08	25	9	1 144
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	14 419	62	69	0,10	6	3	461	13 967	67	64	0,10	6	3	462
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	7 079	330	63	0,13	16	9	603	6 692	431	63	0,13	15	8	557
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	4 542	341	65	0,17	16	12	544	5 149	115	68	0,17	15	11	569
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	516	145	68	0,24	10	10	50	932	516	64	0,24	11	10	93
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	586	300	63	0,34	16	17	98	387	302	63	0,34	13	14	55
				85 387	1 314	60	0,08	12	5	3 916	82 280	1 562	61	0,08	12	5	3 726
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	35	53	42	0,53	44	53	6	119	76	46	0,53	9	22	26
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	396	46	50	0,73	12	18	70	316	-	-	0,73	12	19	59
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	75	-	-	1,40	33	76	57	49	4	32	1,40	32	80	39
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	210	1	69	2,45	10	25	52	309	1	68	2,45	8	19	60
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	443	-	-	6,00	12	44	196	303	-	-	6,00	16	59	179
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1	-	-	9,57	40	144	1	-	-	-	-	-	-	-
				1 160	100	46	3,10	11	31	382	1 096	81	46	2,85	13	33	363
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	16,72	16	82	8
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	16,72	15	80	8
Défaut																	
90	100,00%	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				86 547	1 414	59	0,12	12	5	4 298	83 386	1 643	60	0,11	12	5	4 097
				283 465	74 742	61	0,58	23	25	71 729	281 435	75 048	60	0,59	23	25	70 570
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
	Très bon profil			899	43	56	-	-	70	629	943	108	52	-	70	660	
	Bon profil			131	-	-	-	-	90	118	98	4	50	-	90	88	
	Profil satisfaisant			30	15	60	-	-	117	35	43	15	60	-	114	49	
	Profil faible			-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	200	2	
	Défaut			5	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	
				1 065	58	57			73	782	1 089	127	53		73	799	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																	
				284 530	74 800	61			26	72 511	282 524	75 175	60		25	71 369	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC

Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service
De première qualité			
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1
34	0,09 %-0,12 %	A	A2
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3
De qualité inférieure			
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1
64	4,00 %-7,27 %	B	B2
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3
Liste de surveillance			
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca
Défaut			
90	100,00 %	D	C
Expositions aux entités souveraines			
De première qualité			
00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa
10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa
21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1
24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2
27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3
31	0,036 %-0,05 %	A+	A1
34	0,06 %-0,065 %	A	A2
37	0,066 %-0,08 %	A-	A3
41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1
44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2
47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3
De qualité inférieure			
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1
64	4,00 %-7,27 %	B	B2
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3
Liste de surveillance			
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca
Défaut			
90	100,00 %	D	C

T2/17											T1/17					
Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR			
ECD							ECD									
1 934	16	72	0,02	18	3	61	1 892	2	76	0,02	18	4	72			
478	276	64	0,03	19	4	19	470	264	64	0,03	18	4	19			
6 050	872	65	0,04	10	2	134	5 806	965	65	0,04	11	2	142			
8 967	726	65	0,05	12	3	306	8 740	634	65	0,05	13	3	282			
5 239	1 621	65	0,08	31	17	871	4 227	1 425	65	0,08	34	19	791			
7 040	3 215	65	0,10	34	23	1 645	5 938	2 530	66	0,10	38	25	1 498			
10 142	5 857	66	0,13	41	34	3 421	11 313	6 918	65	0,13	38	32	3 583			
19 197	10 065	66	0,17	42	38	7 294	18 326	9 965	66	0,17	43	40	7 269			
15 518	8 019	66	0,24	43	45	6 919	13 884	6 578	67	0,25	43	46	6 318			
16 528	7 983	68	0,33	37	48	7 960	15 798	8 526	67	0,34	39	50	7 948			
91 093	38 650	66	0,17	34	31	28 630	86 394	37 807	66	0,17	35	32	27 922			
De première qualité				De première qualité				De première qualité				De première qualité				
15 735	9 129	53	0,47	34	48	7 603	13 244	6 232	54	0,53	36	56	7 410			
13 892	6 662	55	0,70	33	56	7 756	13 893	6 467	55	0,74	33	57	7 925			
10 802	4 654	56	1,28	34	68	7 390	10 449	4 527	56	1,34	34	69	7 230			
7 792	3 245	56	2,06	31	69	5 408	7 374	3 145	56	2,23	32	72	5 312			
4 407	1 553	57	4,09	32	85	3 732	4 260	1 317	58	4,44	34	93	3 980			
1 214	279	54	8,72	33	118	1 432	1 068	252	56	9,10	33	120	1 279			
53 842	25 522	55	1,40	33	62	33 321	50 288	21 940	55	1,52	34	66	33 136			
Liste de surveillance				Liste de surveillance				Liste de surveillance				Liste de surveillance				
680	340	53	18,05	43	208	1 413	849	392	52	18,42	36	174	1 482			
76	9	50	16,72	59	277	210	96	19	36	17,03	43	208	199			
664	297	52	34,63	33	173	1 149	784	521	53	33,49	26	138	1 083			
1 420	646	52	25,73	39	195	2 772	1 729	932	52	25,18	32	160	2 764			
Défaut				Défaut				Défaut				Défaut				
456	55	50	100,00	30	209	953	561	6	55	100,00	29	211	1 190			
456	55	50	100,00	30	209	953	561	6	55	100,00	29	211	1 190			
146 811	64 873	62	1,18	34	45	65 676	138 972	60 685	62	1,37	34	47	65 012			
Expositions aux entités souveraines				Expositions aux entités souveraines				Expositions aux entités souveraines				Expositions aux entités souveraines				
De première qualité				De première qualité				De première qualité				De première qualité				
32 041	189	65	0,01	3	-	143	29 701	189	65	0,01	5	1	236			
10 713	2 298	64	0,02	13	3	283	11 033	1 336	64	0,02	15	3	334			
3 081	1 503	63	0,02	11	2	64	2 777	1 475	63	0,02	12	2	61			
1 957	375	67	0,02	38	7	137	2 089	374	67	0,02	39	7	149			
1 434	1 425	66	0,03	17	5	73	1 443	1 213	68	0,03	19	5	70			
966	806	68	0,04	22	6	61	945	798	68	0,04	24	8	71			
868	811	67	0,05	17	7	65	867	753	67	0,05	16	7	61			
688	671	66	0,08	14	9	59	354	325	67	0,09	17	11	39			
348	115	70	0,14	21	13	46	670	445	67	0,15	16	11	72			
159	55	69	0,24	44	40	63	139	62	70	0,25	45	43	59			
59	43	68	0,34	44	45	26	93	45	69	0,35	42	51	48			
52 314	8 291	65	0,02	8	2	1 020	50 111	7 015	66	0,02	11	2	1 200			
De première qualité				De première qualité				De première qualité				De première qualité				
581	237	50	0,53	12	15	87	70	35	53	0,55	46	59	41			
37	19	57	0,73	45	80	30	502	207	39	0,76	8	12	59			
10	2	64	1,40	33	66	6	13	4	64	1,45	31	62	8			
12	2	68	2,45	18	44	5	9	1	65	2,54	12	32	3			
8	1	67	6,00	30	94	8	10	-	-	6,23	39	133	13			
1	-	-	9,57	30	77	5	2	-	-	9,77	75	362	6			
649	261	51	0,68	14	22	141	606	247	41	0,89	13	22	130			
Liste de surveillance				Liste de surveillance				Liste de surveillance				Liste de surveillance				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
2	3	67	16,72	25	118	2	2	3	67	17,03	25	119	2			
2	3	67	16,72	25	118	2	2	3	67	17,03	25	119	2			
Défaut				Défaut				Défaut				Défaut				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
52 965	8 555	65	0,03	8	2	1 163	50 719	7 265	65	0,03	11	3	1 332			

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

				T2/17						T1/17							
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD pondérée en fonction des expositions	% de la PD pondérée en fonction des expositions	% de la PCD pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD pondérée en fonction des expositions	% de la PD pondérée en fonction des expositions	% de la PCD pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		
Note de la CIBC																	
Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service														
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 784	-	-	0,02	22	6	98	1 809	-	-	0,02	22	5	94
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	104	88	-	0,02	9	3	3	34	82	-	0,03	35	11	4
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	35 614	-	-	0,04	7	1	463	33 466	-	-	0,04	7	1	420
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	6 128	-	-	0,05	17	6	377	5 504	-	-	0,05	15	6	328
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	14 440	50	65	0,08	24	9	1 273	12 612	50	65	0,08	23	9	1 096
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	13 966	74	65	0,10	7	4	495	13 749	70	65	0,10	8	4	558
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	7 934	477	64	0,13	15	8	672	7 382	497	64	0,13	15	8	622
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	4 226	90	66	0,17	15	11	480	4 248	280	64	0,17	15	12	529
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	1 617	815	64	0,24	10	10	165	1 057	624	64	0,25	12	10	106
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	548	104	64	0,34	19	20	112	1 095	104	64	0,35	15	19	203
				86 361	1 698	61	0,08	12	5	4 138	80 956	1 707	61	0,08	12	5	3 960
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	85	3	64	0,53	31	45	38	300	75	54	0,55	22	31	94
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	452	-	-	0,73	12	19	84	350	1	63	0,76	5	9	31
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	36	-	-	1,40	20	46	16	19	-	-	1,45	25	50	9
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	334	3	60	2,45	10	26	88	402	6	51	2,54	11	28	114
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	484	-	-	6,00	16	60	289	580	-	-	6,23	18	68	394
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				1 391	6	61	2,98	14	37	515	1 651	82	54	3,09	14	39	642
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	17,03	23	119	1
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	17,03	18	90	1
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	4	-	-	100,00	40	501	18	-	-	-	-	-	-	-
				4	-	-	100,00	40	501	18	-	-	-	-	-	-	-
				87 756	1 704	61	0,13	12	5	4 671	82 608	1 789	61	0,14	12	6	4 603
				287 532	75 132	62	0,65	23	25	71 510	272 299	69 739	62	0,75	23	26	70 947
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				1 024	10	60		70	717		1 229	9	56		70	861	
Bon profil				106	-	-		91	96		105	-	-		90	95	
Profil satisfaisant				52	17	71		115	60		58	18	67		116	67	
Profil faible				10	-	-		260	26		6	-	-		267	16	
Défaut				7	-	-		-	-		7	-	-		-	-	
				1 199	27	67		75	899		1 405	27	63		74	1 039	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																	
				288 731	75 159	62		25	72 409		273 704	69 766	62		26	71 986	

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/17							% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues		
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	87 815	-	-	0,01	5	1	816	1	1
	0,11 % - 0,20 %	366	-	-	0,18	22	21	77	-	22
Très faible	0,21 % - 0,35 %	702	-	-	0,25	19	21	146	-	21
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	15	23	-	-	24
Faible	0,51 % - 1,00 %	79	-	-	0,53	21	34	27	-	35
		88 963	-	-	0,01	5	1	1 066	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	13 196	44 389	30	0,04	31	3	448	2	4
	0,11 % - 0,20 %	4 708	5 226	90	0,14	24	7	345	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	543	1 607	34	0,30	35	19	104	1	20
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	280	926	30	0,53	30	25	69	-	27
	1,01 % - 2,00 %	153	473	32	1,16	36	49	76	1	54
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	32	75	43	4,35	39	119	38	1	140
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	9	27	35	26,35	37	217	21	1	340
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		18 921	52 723	36	0,11	29	6	1 101	8	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	72 647	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2 257	9	3
	0,11 % - 0,20 %	13 851	s. o.	s. o.	0,17	23	8	1 157	6	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	23 305	s. o.	s. o.	0,31	19	11	2 484	14	11
	0,36 % - 0,50 %	310	s. o.	s. o.	0,45	20	14	45	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 591	s. o.	s. o.	0,77	24	25	1 671	12	28
	1,01 % - 2,00 %	13 624	s. o.	s. o.	1,26	17	25	3 439	30	28
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 315	s. o.	s. o.	3,68	21	59	1 967	26	69
	5,01 % - 10,00 %	29	s. o.	s. o.	7,28	20	77	22	-	94
Haute	10,01 % - 99,99 %	417	s. o.	s. o.	33,28	22	121	503	30	209
Défaut	100,00 %	240	s. o.	s. o.	100,00	24	39	92	65	377
		134 329	s. o.	s. o.	0,64	20	10	13 637	192	12
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 988	35 725	77	0,04	92	3	777	11	3
	0,11 % - 0,20 %	8 456	9 361	70	0,14	85	7	579	10	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	6 319	5 284	88	0,26	84	11	706	14	14
	0,36 % - 0,50 %	4 118	4 007	64	0,41	88	17	698	15	22
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 753	4 425	64	0,76	83	26	1 498	37	34
	1,01 % - 2,00 %	7 146	3 953	69	1,42	89	44	3 162	90	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 634	2 939	70	3,05	87	75	4 996	177	109
	5,01 % - 10,00 %	1 637	361	72	7,15	83	126	2 059	98	200
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 319	374	85	30,48	88	211	2 785	355	547
Défaut	100,00 %	45	-	-	100,00	85	209	95	35	1 170
		71 415	66 429	74	1,36	89	24	17 355	842	39
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3 259	1 301	76	0,08	33	6	192	1	6
	0,11 % - 0,20 %	430	450	65	0,14	78	24	104	-	26
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 202	564	57	0,28	73	37	446	2	40
	0,36 % - 0,50 %	6	9	41	0,39	95	59	3	-	63
Faible	0,51 % - 1,00 %	3 170	741	54	0,79	69	63	1 999	17	70
	1,01 % - 2,00 %	1 555	221	62	1,39	77	87	1 353	16	100
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 319	107	67	3,12	65	91	2 119	50	118
	5,01 % - 10,00 %	470	37	64	7,76	81	127	598	30	206
Haute	10,01 % - 99,99 %	721	266	60	48,08	35	76	551	84	223
Défaut	100,00 %	56	-	-	100,00	78	380	214	33	1 101
		13 188	3 696	65	4,29	60	57	7 579	233	80
		326 816	122 848	58	0,74	33	12	40 738	1 276	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/17								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	89 986	-	-	0,01	5	1	836	1	1
	0,11 % - 0,20 %	368	-	-	0,18	22	21	76	-	21
Très faible	0,21 % - 0,35 %	715	-	-	0,25	19	21	148	-	21
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	16	24	-	-	25
Faible	0,51 % - 1,00 %	77	-	-	0,53	21	33	26	-	35
		91 147	-	-	0,01	5	1	1 086	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	12 999	43 718	30	0,04	31	3	440	2	4
	0,11 % - 0,20 %	6 052	6 884	88	0,14	24	7	453	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	400	1 196	33	0,34	35	21	84	-	22
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	311	1 032	30	0,53	31	26	79	1	28
	1,01 % - 2,00 %	165	507	32	1,16	35	48	79	1	53
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	30	77	39	4,36	38	115	34	-	135
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	11	30	36	26,84	38	218	23	1	344
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 968	53 444	37	0,11	29	6	1 192	7	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	67 817	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2 097	8	3
	0,11 % - 0,20 %	14 079	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1 205	6	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	21 237	s. o.	s. o.	0,31	18	10	2 202	12	11
	0,36 % - 0,50 %	300	s. o.	s. o.	0,44	21	15	44	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 299	s. o.	s. o.	0,77	24	25	1 571	12	27
	1,01 % - 2,00 %	14 595	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3 781	33	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 149	s. o.	s. o.	3,68	21	59	1 848	24	68
	5,01 % - 10,00 %	34	s. o.	s. o.	7,35	19	73	25	-	90
Haute	10,01 % - 99,99 %	422	s. o.	s. o.	32,93	22	121	511	30	209
Défaut	100,00 %	224	s. o.	s. o.	100,00	24	40	90	64	396
		128 156	s. o.	s. o.	0,66	20	10	13 374	189	12
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 879	34 945	75	0,04	91	3	741	11	3
	0,11 % - 0,20 %	8 187	9 184	68	0,14	86	7	561	10	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	5 672	5 272	76	0,27	83	11	638	13	14
	0,36 % - 0,50 %	3 811	3 935	58	0,41	88	17	643	14	21
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 465	4 414	59	0,77	83	26	1 425	35	34
	1,01 % - 2,00 %	7 020	3 957	66	1,42	89	44	3 084	88	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 496	2 936	64	3,06	86	75	4 859	172	108
	5,01 % - 10,00 %	1 600	371	69	7,21	82	125	1 999	95	199
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 445	550	89	27,49	86	201	2 901	342	497
Défaut	100,00 %	41	-	-	100,00	83	195	80	32	1 161
		68 616	65 564	71	1,38	88	25	16 931	812	39
Autres expositions associées au commerce										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3 068	1 505	67	0,08	36	7	210	1	7
	0,11 % - 0,20 %	173	152	69	0,12	85	24	41	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 157	623	48	0,29	79	41	476	3	44
	0,36 % - 0,50 %	243	239	47	0,42	84	54	132	1	59
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 180	476	49	0,67	74	63	739	6	69
	1,01 % - 2,00 %	3 057	147	57	1,40	84	96	2 933	36	110
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 424	114	61	3,08	66	92	2 237	52	119
	5,01 % - 10,00 %	513	80	66	7,11	82	127	653	30	201
Haute	10,01 % - 99,99 %	773	301	61	44,47	41	83	643	87	226
Défaut	100,00 %	53	-	-	100,00	79	435	232	30	1 137
		12 641	3 637	59	4,48	65	66	8 296	246	90
		320 528	122 645	56	0,75	33	13	40 879	1 255	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/17								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	93 376	-	-	0,01	5	1	868	1	1
	0,11 % - 0,20 %	399	-	-	0,18	22	21	84	-	22
Très faible	0,21 % - 0,35 %	722	-	-	0,25	20	21	154	-	22
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,46	18	26	-	-	27
Faible	0,51 % - 1,00 %	80	-	-	0,53	21	34	27	-	35
		94 578	-	-	0,01	5	1	1 133	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	12 642	42 558	30	0,04	32	3	437	2	4
	0,11 % - 0,20 %	6 045	6 852	88	0,14	24	8	454	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	378	1 130	34	0,34	36	21	80	-	23
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	292	972	30	0,53	31	26	75	-	28
	1,01 % - 2,00 %	151	456	33	1,17	36	50	75	1	55
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	27	67	41	4,29	38	114	31	-	135
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	8	21	36	26,55	36	211	16	1	332
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 543	52 056	38	0,11	29	6	1 168	6	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	61 781	s. o.	s. o.	0,06	21	3	2 007	8	3
	0,11 % - 0,20 %	14 101	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1 237	6	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	18 402	s. o.	s. o.	0,32	19	11	1 999	11	12
	0,36 % - 0,50 %	312	s. o.	s. o.	0,43	22	15	48	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 775	s. o.	s. o.	0,78	24	25	1 675	12	27
	1,01 % - 2,00 %	12 071	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3 131	27	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 176	s. o.	s. o.	3,59	22	60	1 902	25	70
	5,01 % - 10,00 %	27	s. o.	s. o.	7,53	19	75	20	-	92
Haute	10,01 % - 99,99 %	341	s. o.	s. o.	33,08	22	120	408	24	207
Défaut	100,00 %	226	s. o.	s. o.	100,00	24	42	96	63	392
		117 212	s. o.	s. o.	0,67	21	11	12 523	176	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 342	35 559	76	0,04	89	3	734	11	3
	0,11 % - 0,20 %	8 400	6 277	67	0,15	84	7	601	11	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 034	488	83	0,24	84	10	315	6	13
	0,36 % - 0,50 %	6 675	3 240	62	0,40	86	16	1 073	23	20
Faible	0,51 % - 1,00 %	2 818	350	56	0,80	84	27	767	19	36
	1,01 % - 2,00 %	9 812	2 837	65	1,46	87	44	4 341	125	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 031	5 294	64	3,59	87	83	5 029	188	122
	5,01 % - 10,00 %	1 184	2 344	76	8,44	82	138	1 638	82	225
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 166	9 312	78	31,15	87	211	2 460	318	551
Défaut	100,00 %	41	-	-	100,00	84	224	92	31	1 176
		68 503	65 701	71	1,38	87	25	17 050	814	40
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	2 949	1 527	66	0,08	36	7	200	1	7
	0,11 % - 0,20 %	167	129	67	0,13	84	26	43	-	27
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 027	580	47	0,29	79	41	425	2	44
	0,36 % - 0,50 %	440	216	47	0,40	76	48	212	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	913	570	53	0,69	76	65	590	5	71
	1,01 % - 2,00 %	3 088	159	55	1,40	84	97	2 992	36	112
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 388	156	71	3,21	67	93	2 226	54	121
	5,01 % - 10,00 %	486	65	57	7,59	83	131	635	31	209
Haute	10,01 % - 99,99 %	727	184	59	44,74	40	83	605	83	227
Défaut	100,00 %	54	-	-	100,00	82	467	253	29	1 131
		12 239	3 586	59	4,49	65	67	8 181	242	92
		312 075	121 343	57	0,74	33	13	40 055	1 239	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/17								
		Montants notionnels des engagements	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD	non utilisés	expositions	expositions	expositions	expositions	expositions	moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	93 279	-	-	0,01	5	1	861	1	1
	0,11 % - 0,20 %	385	-	-	0,18	22	21	81	-	21
Très faible	0,21 % - 0,35 %	694	-	-	0,26	20	22	152	-	23
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	16	24	-	-	24
Faible	0,51 % - 1,00 %	85	-	-	0,54	21	34	29	-	36
		94 444	-	-	0,01	5	1	1 123	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	12 299	41 427	30	0,04	32	3	428	1	4
	0,11 % - 0,20 %	4 615	5 110	90	0,14	24	7	341	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	546	1 614	34	0,30	35	19	104	1	20
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	280	930	30	0,53	31	26	73	-	28
	1,01 % - 2,00 %	145	445	33	1,16	35	48	70	1	54
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	31	76	41	4,30	36	111	34	-	131
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	10	28	36	26,87	38	218	21	1	344
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		17 926	49 630	36	0,11	30	6	1 071	6	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	58 568	s. o.	s. o.	0,06	21	3	1 913	7	3
	0,11 % - 0,20 %	12 392	s. o.	s. o.	0,18	21	8	1 013	5	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	18 954	s. o.	s. o.	0,31	20	11	2 080	12	12
	0,36 % - 0,50 %	284	s. o.	s. o.	0,43	22	15	43	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 333	s. o.	s. o.	0,78	22	24	1 529	11	26
	1,01 % - 2,00 %	12 218	s. o.	s. o.	1,25	18	26	3 219	28	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 970	s. o.	s. o.	3,60	21	59	1 767	23	69
	5,01 % - 10,00 %	24	s. o.	s. o.	7,52	20	78	19	-	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	334	s. o.	s. o.	34,26	22	122	408	24	214
Défaut	100,00 %	219	s. o.	s. o.	100,00	25	43	94	62	398
		112 296	s. o.	s. o.	0,68	20	11	12 085	172	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	30 362	36 396	78	0,04	91	2	688	10	3
	0,11 % - 0,20 %	11 490	12 726	69	0,14	88	7	817	14	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	2 434	2 766	74	0,29	86	13	308	6	16
	0,36 % - 0,50 %	4 182	3 876	62	0,38	83	15	623	13	19
Faible	0,51 % - 1,00 %	4 262	3 788	63	0,62	90	23	1 000	23	30
	1,01 % - 2,00 %	8 257	3 679	71	1,46	87	44	3 661	105	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 251	1 211	76	3,54	88	83	4 373	162	122
	5,01 % - 10,00 %	2 414	616	89	6,88	89	131	3 155	146	207
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 295	408	81	31,05	89	209	2 709	355	552
Défaut	100,00 %	46	-	-	100,00	84	212	98	36	1 177
		69 993	65 466	74	1,43	89	25	17 432	870	40
Autres expositions associées au commerce										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	2 888	1 521	65	0,08	35	7	190	1	7
	0,11 % - 0,20 %	178	163	69	0,13	84	26	46	-	27
Très faible	0,21 % - 0,35 %	963	574	45	0,29	80	42	405	2	45
	0,36 % - 0,50 %	406	306	53	0,40	77	48	196	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	860	372	48	0,69	76	65	555	4	71
	1,01 % - 2,00 %	2 965	193	57	1,39	84	97	2 867	35	111
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 394	86	56	3,22	68	95	2 265	55	123
	5,01 % - 10,00 %	484	82	67	7,53	83	130	628	30	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	677	257	61	43,60	41	86	583	81	235
Défaut	100,00 %	56	-	-	100,00	82	409	230	33	1 150
		11 871	3 554	59	4,37	65	67	7 965	242	92
		306 530	118 650	58	0,75	34	13	39 676	1 291	18

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T4/17		T3/17		T2/17		T1/17	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,62	0,05	0,62	0,06	0,62	0,11	0,67	0,24
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,02	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,12	-	0,17	-	0,15	-	0,12	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,08	0,01	0,08	0,01	0,08	0,01	0,08	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	4,03	2,88	4,02	2,96	4,01	3,05	3,97	3,05
Autres expositions associées au commerce de détail	2,44	0,96	2,44	0,99	2,46	1,02	2,41	1,06

	T4/16		T3/16		T2/16		T1/16	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,57	0,29	0,56	0,31	0,53	0,25	0,52	0,13
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,13	-	0,12	-	0,11	-	0,13	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,07	0,01	0,07	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,68	2,97	3,66	2,86	3,42	2,77	3,67	2,75
Autres expositions associées au commerce de détail	2,38	1,07	2,21	1,04	2,13	1,03	2,20	1,09

¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions sur les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus. Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – ESSAIS À REBOURS

	T4/17						T3/17					
	PD moyenne prévue (%)	Taux de défaut réel (%)	PCD moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	ECD prévue (%)	ECD réelle (%)	PD moyenne prévue (%)	Taux de défaut réel (%)	PCD moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	ECD prévue (%)	ECD réelle (%)
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹												
Expositions aux entreprises	3,01	0,50	42,13	27,20	74,80	58,64	3,03	0,55	43,99	33,32	77,11	58,85
Expositions aux entités souveraines	0,67	-	97,00	100,00	69,21	s. o.	0,69	0,08	s. o.	s. o.	72,81	67,45
Expositions aux banques	1,47	-	s. o.	s. o.	75,08	s. o.	1,53	-	s. o.	s. o.	79,37	s. o.
Portefeuilles de détail ²												
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,60	0,46	21,31	9,96	s. o.	s. o.	0,60	0,46	20,16	6,33	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,61	0,58	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,60	0,57	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,21	0,20	42,22	14,83	97,29	94,27	0,20	0,18	37,55	14,92	96,06	91,47
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	1,30	1,15	89,57	88,39	103,46	96,96	1,30	1,14	88,35	87,81	100,95	100,13
Autres expositions associées au commerce de détail	2,38	1,81	82,42	81,42	96,73	91,14	2,46	1,91	85,28	75,44	97,44	92,97

	T2/17						T1/17					
	PD moyenne prévue (%)	Taux de défaut réel (%)	PCD moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	ECD prévue (%)	ECD réelle (%)	PD moyenne prévue (%)	Taux de défaut réel (%)	PCD moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	ECD prévue (%)	ECD réelle (%)
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹												
Expositions aux entreprises	3,00	0,55	52,59	31,61	77,02	58,25	3,08	0,67	60,12	38,14	76,28	68,31
Expositions aux entités souveraines	0,67	0,08	s. o.	s. o.	71,61	67,45	0,74	0,17	s. o.	s. o.	71,50	67,45
Expositions aux banques	1,67	-	s. o.	s. o.	85,50	s. o.	1,40	-	s. o.	s. o.	86,15	s. o.
Portefeuilles de détail ²												
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,63	0,43	20,12	9,31	s. o.	s. o.	0,65	0,42	19,50	9,27	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,62	0,57	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,63	0,57	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,21	0,18	38,57	19,49	95,69	91,66	0,21	0,18	39,20	12,31	91,69	85,76
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	1,27	1,12	88,52	87,85	99,95	95,59	1,30	1,14	89,55	88,47	100,08	97,00
Autres expositions associées au commerce de détail	2,50	1,89	85,17	80,71	96,96	92,06	2,59	1,88	84,60	74,34	97,14	96,24

¹ La PCD prévue est fondée sur les comptes en défaut. L'ECD prévue est déterminée à l'aide de tous les comptes. En ce qui concerne la PCD réelle, les paiements sont actualisés jusqu'à la date de défaut à l'aide des taux d'actualisation fondés sur le coût d'opportunité (le taux d'intérêt le plus élevé auquel nous pourrions accorder un prêt dans le portefeuille correspondant). L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que les facilités renouvelables.

² L'ECD prévue et l'ECD réelle sont fondées sur les comptes en défaut. La PCD réelle est déterminée en fonction des paiements reçus après défaut en ce qui a trait aux comptes en défaut depuis 24 mois à compter du mois initial du défaut, à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût d'opportunité. L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que des produits renouvelables (marges de crédit, cartes de crédit et facilités de découvert). Les informations concernant les portefeuilles de détail sont tirées de notre système interne de surveillance des paramètres, lequel couvre plus de 90 % des expositions associées au commerce de détail.

s. o. Sans objet.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars) □

	T4/17					T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total	Total							
Prêts hypothécaires commerciaux	1 032	33	-	-	1 065	1 088	1 200	1 406	1 694	2 126	2 617	7 746	8 066
Institutions financières	31 591	4 375	10 271	70 519	12 350	129 106	131 342	135 655	131 665	134 727	126 294	120 458	120 593
Commerce de détail et de gros	4 478	2 724	-	258	72	7 532	7 335	7 285	7 187	6 967	7 001	7 016	6 769
Services aux entreprises	6 780	2 294	45	551	99	9 769	9 739	9 046	8 860	8 682	8 308	8 183	7 659
Fabrication – biens d'équipement	2 108	2 068	-	426	92	4 694	4 678	4 817	4 616	4 651	4 783	4 763	5 218
Fabrication – biens de consommation	3 033	1 618	-	230	28	4 909	4 886	4 875	4 566	4 546	4 705	4 621	4 403
Immobilier et construction	28 470	6 478	26	964	129	36 067	36 811	36 964	34 817	34 549	33 616	30 896	25 445
Agriculture	5 338	1 507	-	27	64	6 936	6 826	6 886	6 692	6 582	6 749	6 590	6 526
Pétrole et gaz	7 499	7 746	-	1 088	1 771	18 104	17 330	17 431	16 762	17 655	17 185	16 497	18 653
Mines	1 507	2 898	-	702	146	5 253	4 945	4 934	4 782	5 104	4 800	4 725	5 276
Produits forestiers	465	459	-	146	13	1 083	1 040	1 096	1 091	1 072	1 196	1 207	1 221
Matériel informatique et logiciels	938	435	-	31	16	1 420	1 286	1 213	1 125	1 108	1 198	1 346	1 179
Télécommunications et câblodistribution	1 169	1 142	-	415	124	2 850	2 799	2 324	2 058	2 040	2 138	2 126	2 321
Diffusion, édition et impression	370	128	-	-	6	504	525	636	872	889	899	884	730
Transport	3 783	1 856	-	444	646	6 729	6 649	6 277	5 891	5 867	5 731	5 254	5 175
Services publics	4 181	5 248	-	2 016	617	12 062	11 721	12 991	11 670	11 197	11 435	11 725	11 848
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 673	894	21	107	226	3 921	3 712	3 946	3 699	3 624	3 699	3 573	3 443
Gouvernements	24 758	3 657	1 064	269	2 778	32 526	29 812	31 155	25 945	29 067	28 080	26 096	28 933
	130 173	45 560	11 427	78 193	19 177	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T4/17								
Expositions aux entreprises	-	69	-	17	-	28 068	121	28 275
Expositions aux entités souveraines	6 820	4 216	-	110	-	644	37	11 827
Expositions aux banques	-	1 893	-	114	-	254	-	2 261
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	3 205	-	221	3 426
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	1 109	24	53	1 186
	6 820	6 178	-	241	4 314	28 990	432	46 975
T3/17	6 020	6 048	-	243	4 085	27 503	443	44 342
T2/17	3 890	1 854	-	491	3 259	4 511	353	14 358
T1/17	3 828	1 757	-	366	3 068	4 207	349	13 575
T4/16	3 673	1 910	-	509	3 133	4 480	417	14 122
T3/16	3 767	1 929	-	383	3 022	4 299	431	13 831
T2/16	3 570	1 799	-	366	2 863	4 087	440	13 125
T1/16	4 178	1 963	-	280	3 196	4 715	532	14 864
T4/15	4 157	1 560	-	263	2 964	4 332	494	13 770

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T4/17			T3/17			T2/17			T1/17		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	9 136	871	2 723	8 628	950	3 154	9 000	2 385	3 949	8 985	988	4 142
Expositions aux entités souveraines	17	7 934	-	17	8 389	-	18	9 026	-	111	9 243	-
Expositions aux banques	-	2 633	32 960	-	2 051	32 550	-	1 633	33 312	-	1 675	31 469
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 301	86 663	-	2 339	88 810	-	2 352	92 225	-	2 210	92 235	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	10	-	-	11	-	-	12	-	-	13	-
	11 454	98 111	35 683	10 984	100 211	35 704	11 370	105 281	37 261	11 306	104 154	35 611

	T4/16			T3/16			T2/16			T1/16		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	8 433	1 078	5 328	7 833	1 071	3 810	7 253	1 142	3 043	7 265	1 382	1 629
Expositions aux entités souveraines	113	10 091	-	114	6 226	-	18	8 556	-	-	7 655	-
Expositions aux banques	-	1 810	32 633	-	5 086	31 589	-	1 861	30 672	-	2 234	30 649
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 215	95 242	-	2 210	97 656	-	2 199	100 408	-	2 056	101 158	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	14	-	-	16	-	-	17	-	-	19	-
	10 761	108 235	37 961	10 157	110 055	35 399	9 470	111 984	33 715	9 321	112 448	32 278

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT ²

(en millions de dollars)

	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	-	-	7	63	156	194	209	223	225
Vendus	-	-	7	63	156	194	209	223	225

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée

² Il n'y avait pas de prêt douteux, d'autres prêts en souffrance ou de radiations nettes aux périodes indiquées.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
	Montant de l'actif								
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	946	665	502	589	546	593	-	-	-
Contrats de location – automobile/parc	1 064	1 106	1 178	1 248	1 070	1 147	1 223	1 292	930
Prêts automobiles	1 075	1 200	809	911	1 054	577	677	778	884
Prêts aux franchises	454	489	477	449	468	470	461	409	391
Cartes de crédit	720	720	720	875	875	725	710	710	710
Locations de matériel et prêts pour le matériel	1 391	1 215	1 118	1 257	1 364	1 218	1 186	1 198	950
Comptes clients	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	-	155	55	55	55	55	55	55	115
	5 650	5 550	4 859	5 384	5 432	4 785	4 312	4 442	3 980
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	18	17	20	19	18	17	18	18	16

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T4/17				T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15
	Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²	Exposition totale						
Autres que de négociation												
Créances titrisées de tiers ³												
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	264	9 079	-	9 343	-	8 659	7 571	7 896	7 921	7 348	6 424	5 561
Entités émettrices structurées par des tiers	2 683	2 116	32	4 831	37	4 691	4 975	5 105	10 942	11 400	12 516	10 315
Négociation ⁴	157	-	-	157	-	156	109	146	125	155	159	247
ECD totale	3 104	11 195	32	14 331	37	13 506	12 655	13 147	18 988	18 903	17 736	16 123

¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.

² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant 5 M\$ (24 M\$ au troisième trimestre de 2017) en placements et prêts, un montant de néant (néant au troisième trimestre de 2017) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 32 M\$ (33 M\$ au troisième trimestre de 2017) en dérivés de crédit vendus.

³ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.

⁴ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T4/17						T3/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	156	-	16	-	1	-	156	-	22	-	2	-
Expositions non cotées	1	-	11	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	157	-	27	-	2	-	156	-	22	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 802	-	271	-	22	-	3 298	19	236	8	19	1
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	161	-	13	-	12	-	156	-	12	-
	3 815	-	432	-	35	-	3 310	19	392	8	31	1
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7 394	-	518	-	41	-	6 957	-	487	-	40	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7 394	-	518	-	41	-	6 957	-	487	-	40	-
Formule réglementaire	2 928	32	281	110	22	9	3 026	33	281	128	22	10
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 137	32	1 231	110	98	9	13 293	52	1 160	136	93	11
Exposition totale	14 294	32	1 258	110	100	9	13 449	52	1 182	136	95	11

(en millions de dollars)

	T2/17						T1/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	109	-	14	-	1	-	146	-	14	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	109	-	14	-	1	-	146	-	14	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	2 950	74	213	30	17	2	3 136	102	235	41	19	3
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	14	-	171	-	14	-	13	-	163	-	13	-
	2 964	74	384	30	31	2	3 149	102	398	41	32	3
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	6 771	-	474	-	38	-	7 110	-	498	-	40	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 771	-	474	-	38	-	7 110	-	498	-	40	-
Formule réglementaire	2 694	38	300	152	24	12	2 595	37	343	118	28	9
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 429	112	1 158	182	93	14	12 854	139	1 239	159	100	12
Exposition totale	12 538	112	1 172	182	94	14	13 000	139	1 253	159	101	12

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T4/16						T3/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	125	-	12	-	1	-	155	-	15	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	125	-	12	-	1	-	155	-	15	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 662	373	272	238	22	19	4 118	540	305	317	24	25
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	168	-	13	-	13	-	163	-	13	-
	3 675	373	440	238	35	19	4 131	540	468	317	37	25
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7 192	-	523	-	42	-	6 375	-	446	-	36	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7 192	-	523	-	42	-	6 375	-	446	-	36	-
Formule réglementaire	7 323	44	811	206	65	16	7 410	46	868	191	70	15
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	18 190	417	1 774	444	142	35	17 916	586	1 782	508	143	40
Exposition totale	18 315	417	1 786	444	143	35	18 071	586	1 797	508	144	40

(en millions de dollars)

	T2/16						T1/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	159	-	12	-	1	-	277	-	22	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	159	-	12	-	1	-	277	-	24	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 057	628	293	346	23	28	4 441	715	321	382	26	31
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	157	-	13	-	14	-	175	-	14	-
	4 070	628	450	346	36	28	4 455	715	496	382	40	31
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	5 501	-	385	-	30	-	5 390	-	377	-	30	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	5 501	-	385	-	30	-	5 390	-	377	-	30	-
Formule réglementaire	7 086	44	663	129	53	10	7 977	50	717	127	57	10
Expositions non cotées ²	-	1	-	8	-	1	-	1	-	9	-	1
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	16 657	673	1 498	483	119	39	17 822	766	1 590	518	127	42
Exposition totale	16 816	673	1 510	483	120	39	18 099	766	1 614	518	129	42

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 5 M\$ (5 M\$ au troisième trimestre de 2017) pour les expositions aux retitrisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions aux fins du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, l'exposition se définit comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés comme il est précisé dans les règlements, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substitués directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie se comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes visant les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du CBCB. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, selon la méthode tout compris, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC. Cette situation est attribuable à l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.